

AVIS D'ASSEMBLÉE DE CONSULTATION PUBLIQUE **Règlement 372-2019 Modifiant le règlement de zonage 324-2014**

AVIS PUBLIC EST DONNÉ PAR LA SOUSSIGNÉE, DOMINIQUE GIGUÈRE, DIRECTRICE GÉNÉRALE ET SECRÉTAIRE-TRÉSORIÈRE DE LA SUSDITE MUNICIPALITÉ :

Suite à l'adoption du projet de règlement portant sur :

- Règlement no 372-2019 amendant le règlement de zonage no 324-2014 visant l'ajout d'une classe d'usage dans la zone M-72 et autres dispositions ;

QUE le conseil municipal tiendra une assemblée publique de consultation sur ledit projet de Règlement d'amendement le **8 avril 2019 à compter de 18h30** à la salle municipale située au 111, rue Hôtel de ville à Saint-Odilon-de-Cranbourne ;

QUE lors de cette assemblée publique, le conseil expliquera le contenu de ce règlement ainsi que les conséquences de son adoption et entendra les personnes et organismes qui désireront s'exprimer.

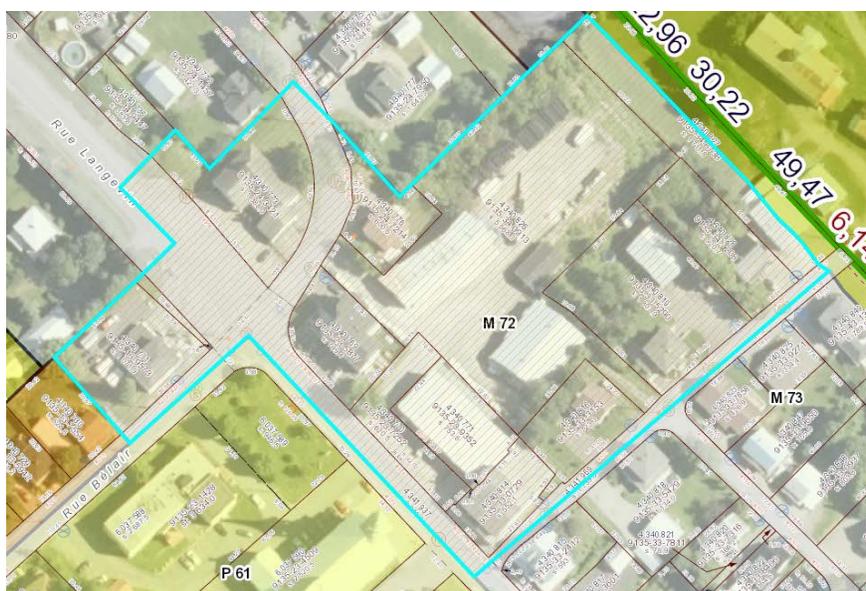
Le règlement no 372-2019 est disponible pour consultation au bureau de la Municipalité sur les heures d'affaires. De plus, ce projet de règlement no 372-2019 contient au moins une disposition propre à un règlement susceptible d'approbation référendaire.

Résumé du projet de règlement de modifiant le règlement de zonage

Projet de Règlement amendant le règlement de zonage (règlement no 324-2014) afin :

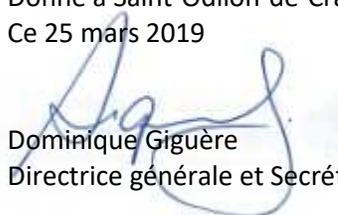
- Ajouter la classe d'usage « C-41 » Vente au détail de biens d'équipement et les services connexes dans la zone M-72 ;
- Modifier les règles pour l'implantation des abris d'hiver et des constructions accessoires en cour avant ;
- Préciser l'article 18 portant sur la marge de recul avant d'une construction industrielle.

Aux fins du règlement de zonage, le secteur M-72 affecté par ces modifications se localise comme-suit :



Une localisation et une description de ces changements peuvent être obtenues auprès de la municipalité du lundi au jeudi inclusivement, aux heures suivantes : de 8h00 à 12h00 et de 13h00 à 16h30 et le vendredi de 8h à 12h00.

Donné à Saint-Odilon-de-Cranbourne
Ce 25 mars 2019


Dominique Giguère
Directrice générale et Secrétaire-trésorière

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussignée, Dominique Giguère, secrétaire-trésorière et directrice générale de la municipalité de Saint-Odilon-de-Cranbourne, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-haut, en affichant une copie à chacun des deux endroits désignés par le conseil, le 25^e jour de mars 2019, entre 12h00 et 13h00.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce 25 mars 2019.

